

Procès-verbal

2^{re} assemblée ordinaire 2021 du Conseil de quartier des Châtelles

Le mercredi 3 mars 2021 à 19 h 15

Rencontre en visioconférence

Étaient présents

M. Louis Lefebvre, Président
M^{me} Suzanne Walters, vice-présidente
M. Jean-Claude Falardeau, trésorier
M^{me} Isabelle Chabot, Secrétaire
M^{me} Katia Gaudreault, administratrice
Mme Alyssa Nolin, administratrice
Mme Sandra Owens, membre coopté

Étaient également présents

M. Raymond Dion, conseiller du district Loretteville-Les Châtelles, président du Conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles
M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques
M. Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques
Mme Myriam Boucher, Secrétaire de soutien

IL Y A QUORUM

Ordre du jour adopté

21-02-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 15
21-02-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 18
	Suivi des dossiers du conseil d'administration :	
21-02-03	a) Résolution – Respect au parc de Montchâtel b) Résolution et communication commune des conseils de quartier de Loretteville et des Châtels (plan quinquennal) c) Projets pour l'année : Atelier sur la forêt nourricière	19 h 25
21-02-04	Période d'information du conseiller municipal	20 h 15
	Questions et commentaires du public	20 h 30
21-02-05	Fonctionnement du conseil a. Trésorerie et déboursés b. Résolution pour le secrétariat de soutien c. Correspondance	20 h 31
21-02-06	Adoption du procès-verbal de la rencontre du 2 décembre 2020	20 h 45
21-02-07	Divers • Réseau structurant vs CDQ • AGA pour le mois d'avril	20 h 50
21-02-08	Levée de l'assemblée	21 h 27

21-02-01 Ouverture de l'assemblée

Le quorum étant constaté, l'assemblée est ouverte à 19 h 15.

M. Lefebvre informe les membres que l'ordre du jour encore volumineux. Il est heureux de revoir l'équipe et espère que bientôt il sera possible de se voir en présentiel. D'entrée de jeu, il annonce que Mme Ouellet a remis sa démission pour des raisons personnelles particulières qui fait qu'elle ne pourra pas continuer son implication.

21-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Louis Lefebvre fait la lecture de l'ordre du jour.

- A) Résolution – Respect au parc de Montchâtel
- B) Résolution et communication commune des conseils de quartier de Loretteville et des Châtel (PIQ - plan quinquennal)
- C) Projets pour l'année : Atelier sur la forêt nourricière
- D) Vision de la mobilité active
- E) Stratégie de développement durable

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour au point 8 :

- Plan pour l'année
- Réseau structurant vs CDQ
- AGA pour le mois d'avril

Par une proposition de M. Falardeau, appuyé par M^{me} Nolin, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

21-02-03 Suivi des dossiers du conseil d'administration

- A) Résolution – Respect au parc de Montchâtel

Louis, remercie l'équipe de Mme Owens, Mme Walters et Mme Nolin, elles ont fait un très beau travail. Les membres du sous-groupe présentent la résolution, préparée à la suite de la plainte, aux autres membres.

On procède à la lecture de la proposition de résolution.

On remercie l'équipe. M. Lefebvre trouve que cela reflète les discussions que nous avons eues durant la dernière rencontre. On fait un tour de table à savoir si tout le monde est en accord avec la résolution.

Mme Walters aimerait faire un ajout pour la résolution : « s'assurer que le parc Monchâtel et son boisé demeurent un lieu de villégiature pour les citoyens et qu'il n'y ait pas de développements résidentiels sur ce terrain. Il y a un promoteur qui possède des terrains et il pourrait développer.

Mme Owens se questionne si ce n'est pas trop pour cette résolution ? Elle n'est pas contre l'idée, mais c'est un gros ajout.

M. Lefebvre explique qu'il comprend ou on veut en venir, mais les terrains ont été vendus à un promoteur donc nous n'avons pas beaucoup de pouvoir sur cette section du terrain.

Mme Chabot propose qu'on se concentre sur le sujet de la protection du boisé sans s'immiscer dans les développements résidentiels sur le terrain qui n'appartient pas à la Ville.

Mme Walters comprend qu'on ne peut pas empêcher la construction sur les terrains qui appartiennent déjà au promoteur, mais aimerait pouvoir prévenir et s'assurer que les autres terrains ne seront pas vendus pour du développement.

Mme Nolin ajoute que si le permis est déjà octroyé on ne peut pas rien faire. Mais pour les autres terrains, la Ville peut simplement empêcher le changement de zonage.

M. Dion explique que le terrain détenu par le promoteur c'est sa propriété à lui et le changement de zonage est déjà amorcé et en discussion avec la ville pour son développement résidentiel.

Concernant la protection du parc, M. Dion vient de recevoir des nouvelles du Service des loisirs, sports et de la vie communautaire et ils ont contacté M. Asselin aujourd'hui. Le dossier est fermé parce que la plainte a été traitée.

L'essentiel de la question est que M. Asselin a rapporté des faits concernant l'évolution du parc Montchâtel et les problématiques d'usage du vélo doublé d'un emploi néfaste du secteur pour l'écologie. On doit s'en tenir au terrain appartenant à la ville du parc Montchâtel. Malheureusement, il n'a pas de réponse et le fonctionnaire dit que le dossier est réglé, mais M. Dion n'a pas le fin mot de l'histoire.

M. Lefebvre réitère qu'il croit que la résolution est complète. Elle fait bien suite à la plainte et, en même temps, on y ajoute un volet d'explication du parc. Les membres devront voter ce soir pour la présenter au conseil.

Mme Walters acquiesce que la résolution est là pour répondre à la plainte. Le point supplémentaire est un autre dossier qu'il ne faut toutefois pas oublier.

M. Lefebvre ajoute que si le secteur commence à se développer, le conseil de quartier n'est pas en mesure de l'arrêter, mais si on voit une problématique ou un problème pour les citoyens du secteur on pourra faire une autre résolution pour encadrer les nouveaux développements. Il est assez fier du travail fait par les membres et propose de voter dès maintenant afin qu'elle soit présentée au conseil d'arrondissement.

Résolution 21-CA-03

Le parc Montchâtel est d'une superficie de 16 hectares et on peut y accéder à partir de la rue Paul-Kane. Il s'étend sur une colline boisée et sur une partie de la terrasse sablonneuse de la vallée du ruisseau Montchâtel. Le parc présente une diversité d'essences forestières typiques de la région ainsi qu'une diversité faunique qui favorise le déplacement de certains mammifères comme le cerf de Virginie, l'orignal et le porc-épic. Le parc Montchâtel est un lieu très prisé du quartier des Châtel. Apprécié et emprunté par un grand nombre de citoyens de tous âges, la préservation du parc, particulièrement la section boisée, nous appert donc comme un enjeu majeur pour la Haute-Saint-Charles. Toutefois, cette forêt urbaine semble être victime de son succès depuis quelques années. D'ailleurs, sa détérioration est très évidente lorsqu'on se rend sur place. Le Conseil de quartier des Châtel demande qu'une gestion active soit faite afin de réduire l'impact des activités humaines sur cette forêt urbaine afin que le parc puisse continuer à jouer son rôle sur la biodiversité du secteur et sur l'adoption d'un mode de vie sain pour les générations

à venir. Nous déposons donc cette résolution en espérant recevoir un accueil favorable de la part de la Ville de Québec.

Considérations

Considérant que le Parc connaît une popularité grandissante;

Considérant que plusieurs passages se sont formés en dehors des sentiers officiels;

Considérant que des pierres, de la terre et des matériaux de construction ont été installés dans cette forêt urbaine afin d'y réaliser des aménagements tels que des pistes avec obstacles pour les cyclistes, des forts, etc.;

Considérant que ces aménagements et que le piétinement occasionné par la circulation hors des sentiers officiels menacent la pérennité de cette forêt urbaine;

Considérant que notre Conseil a été informé que des plaintes ont été déposées par un citoyen à la Ville de Québec afin de l'en aviser de cette situation;

Considérant que les membres de notre conseil ont été à même de constater les impacts environnementaux et sur la qualité des aménagements évoqués dans ces plaintes, tels que des arbres abimés, de jeunes arbres piétinés; etc.

Considérant que le parc ne permet actuellement pas le passage des vélos, mais que la demande est manifestement importante vu le nombre de cyclistes qui fréquentent les sentiers du parc;

Considérant qu'au-delà des préoccupations environnementales, des enjeux de sécurité poussent également le Conseil à déposer cette résolution afin que des actions soient entreprises pour favoriser une cohabitation sécuritaire des différents sports pratiqués dans ce parc;

Considérant la politique de la Ville de Québec *Vision de l'arbre 2015-2025* voulant mettre de l'avant et maintenir la canopée urbaine.

Résolution

Il est résolu par le Conseil de quartier des Châtelers de demander à la Ville de Québec d'agir le plus rapidement possible afin de faire une saine gestion du parc Montchâtel et de protéger l'intégrité de ce boisé sur le plan environnemental. Les actions suivantes sont notamment suggérées :

Permettre la cohabitation des différents sports pratiqués dans ledit Parc (vélo de montagne, *fat bike* et marche) en prenant des actions concrètes pour répondre adéquatement aux besoins des résidents du quartier en matière d'espace vert;

Assurer une présence plus régulière dans le Parc afin d'y faire un entretien plus soutenu et de garantir que les consignes d'utilisation du Parc soient respectées;

Améliorer la sécurité des usagers en adoptant notamment des stratégies pour intégrer de manière formelle l'usage du vélo et en indiquant, par exemple, les sentiers destinés aux marcheurs et ceux destinés aux cyclistes;

Identifier des aires de végétation protégées ainsi que bien délimiter les abords du parc afin de faciliter la protection de la végétation dans le boisé.

La résolution est acceptée à l'unanimité par les membres du conseil de quartier et officialisée par une proposition de Mme Isabelle Chabot et appuyée par M^{me} Suzanne Walters.

On l'achemine immédiatement après le vote à M. Dion pour qu'il puisse la présenter dès le lendemain aux fonctionnaires.

Mme Owens se questionne sur la raison pour laquelle le conseil ne fait pas une résolution pour prévenir un développement résidentiel qui inquiète la population.

Mme Chabot explique qu'une partie du terrain est le parc Montchâtel, l'autre partie appartient au promoteur depuis déjà quelque temps.

M. Dion renchérit qu'il y a 2 promoteurs, la problématique se retrouve plus bas. Le promoteur qui a les terrains le plus près de la rue du Golf est en discussion avec la Ville : il y a beaucoup de contraintes environnementales. Il y a encore des espaces verts et des milieux humides à protéger, ce sont des contraintes auxquelles le promoteur devra se soumettre.

Il y a à l'heure actuelle beaucoup d'échange à savoir : quelles seront les grandeurs des terrains, quels types d'habitations, comment seront configurées les rues, le tout au travers les contraintes environnementales. Le conseil de quartier n'a pas encore été sollicité concernant ce développement étant donné que les paramètres ne sont pas définis.

Il n'y a pas assez d'éléments sur la table pour permettre de poser un jugement parce que les paramètres ne sont pas établis. À moins de s'objecter au projet complètement, une résolution à ce stade ne serait pas pertinente. Le développement n'est pas seulement une question de taxes, il y a un réel besoin de terrain pour la construction sur le territoire de la Ville. Tous les terrains disponibles et à construire sont déjà vendus, c'est pour ça qu'il y a beaucoup d'intérêt à ouvrir de nouveau secteur.

Mme Owens comprend le besoin de terrain pour le développement résidentiel, mais elle fait aussi remarquer que le développement ne doit pas se faire au détriment des espaces verts et naturels.

Les membres du conseil de quartier s'entendent pour garder un œil sur le futur développement dans Des Châtel.

- B) Résolution et communication commune des conseils de quartier de Loretteville et des Châtel (plan quinquennal)

Une autre résolution qui sera émise au conseil d'arrondissement par M. Dion.

Résolution 21-CA-02 – Annulée à la séance du 5 mai 2021, car cette même résolution avait été adoptée le 3 février 2021

- C) Projets pour l'année : Atelier sur la forêt nourricière

Il y a eu un atelier concernant la forêt nourricière donné par la Ville dans le contexte du dossier de l'agriculture urbaine. Si quelqu'un est intéressé, Mme Owens fera les recherches nécessaires pour mettre les gens en contact avec les responsables à la Ville. La chargée de projet à la Ville se nomme Marie-Josée Coupal.

La forêt nourricière est un projet où l'on fait pousser des plantes ensemble basées sur la théorie de la permaculture. Les plantes aident les autres plants. Le processus est stable dans le temps après 3 à 5 ans et demande de moins en moins besoin d'aide à mesure que le temps avance. Ce sont surtout des arbustes et des plantes près de la terre. C'est un regroupement de plantes qui vont nourrir le sol les oiseaux, les abeilles, bref qui nourrit la faune et la flore environnantes. On peut y retrouver des fleurs comestibles ou non, des légumes, des noix... Ces plantations créent de beaux espaces propices pour la pratique des activités telle que le yoga. Au sein de la Ville de Québec, le projet de forêts nourricières a été implanté sur le territoire depuis l'an dernier et le processus est à suivre. C'est un projet assez technique à mettre en place. La Ville a convoqué et offert de l'aide à plusieurs organismes pour promouvoir les forêts nourricières.

L'agriculture urbaine pourrait être un projet à introduire pour le conseil de quartier. C'est un élément qui est en essor dans la ville, il y a des documents disponibles expliquant l'implication de la Ville dans ce projet. Il y a d'ailleurs un Plan D'action d'agriculture 2020 – 2025 le travail a débuté en 2015. Avec ce projet, on veut accroître l'offre de l'agriculture urbaine à l'aide d'outils municipaux.

Il y a des groupes très actifs à Beauport tel que Croque mon quartier, qui veulent faire une forêt nourricière sous la ligne HQ. Ils ont aussi mis en place un projet, Partage ton potager, qui fournit aux citoyens, qui le veulent, un bac en bois 4pi x 4pi et tous les éléments pour cultiver les légumes et tout le monde peut en prendre. C'est une belle opportunité pour apprendre à jardiner et c'est pour toute la famille.

M. Lefebvre propose de contacter le Conseil de Quartier de Beauport et s'appuyer sur leurs expériences pour démarrer un projet.

Mme Owens propose de voir tout d'abord s'il y a un intérêt de la population du secteur pour un projet du genre et ensuite on pourrait commencer les démarches et se mettre à l'œuvre. La Ville a déjà un plan de tous les secteurs qui pourraient être disponible pour de l'agriculture urbaine. Mais elle est consciente que le projet n'est pas réalisable si les résidents n'embarquent pas. M. Lefebvre propose d'utiliser les réseaux sociaux pour tâter le pouls de la population du quartier. Mme Owens est d'avis que le contact humain avec les gens serait aussi bénéfique. On s'entend donc que les endroits publics tels que les épiceries et les dépanneurs du secteur pourraient être un bon début pour interpeler la population.

On s'interroge à savoir si le terrain de l'école de la Chaumière serait assez grand pour accueillir un projet d'agriculture urbaine, même si la priorité pour ce terrain est le projet de la piscine. L'idée est intéressante d'y intégrer un projet de jardin / forêt. Cependant, comme pour tous les projets, la participation citoyenne est la clé. Il sera important de sonder les gens. Mme Owens fera le suivi avec la Ville pour la carte des secteurs potentiellement aménageable pour l'agriculture urbaine.

Mme Walters affirme qu'elle a lu le document sur les forêts nourricières et se demande s'il serait possible que la Ville puisse faire une présentation sur le plan d'action d'agriculture urbaine, c'est un sujet très intéressant.

M. Dion explique qu'il n'y a pas encore de plénier sur le plan d'action de l'agriculture urbaine, c'est un projet. Pour ce qui est de la question des terrains disponibles pour d'éventuels potagers, il explique que le terrain du parc Chaumière est, en effet, rendu très grand. D'autres possibilités à l'étude visent le secteur contigu entre la quincaillerie Durand et les bâtiments sur Miramont. On y retrouve une zone tampon d'une dizaine de mètres qui doit rester verte, mais qui pourrait être utilisée à des fins d'agriculture urbaine.

La première étape de l'élaboration du projet se met en branle. Mme Nolin propose de formuler quelques phrases déposées sur la page Facebook du conseil de Quartier. Mme Owens pense qu'il serait pertinent d'utiliser le service d'impression sans frais disponible pour la participation citoyenne et la communication. M. Dion acquiesce qu'il y a des sommes disponibles pour les conseils de quartier pour ce type d'impression. Mme Walters propose de créer des sous-comités. Mme Gaudreault propose de mettre des informations sur la page « J'habite Neuchâtel ». On ajoute qu'il y a aussi des formations disponibles pour faire des communiqués de presse pour envoyer aux journalistes.

M. Dion amène les membres du conseil à réfléchir sur un autre moyen pour promouvoir leurs idées: le projet Laurentia, un terminal pour les conteneurs sur le fleuve Saint-Laurent. C'est un projet qui a énormément d'impacts sur 5 conseils de quartier. Ces 5 conseils de quartier se sont d'ailleurs regroupés et ils ont demandé que le BAPE soit impliqué. Le projet Laurentia aura des impacts néfastes pour la Ville. Le regroupement des conseils de quartier leur donne une grande visibilité. Les communiqués de presse c'est bon, mais l'impact est encore plus grand lorsque des conseils de quartier se lient ensemble pour donner du poids à leur résolution ou leur projet. Bref, il y aurait lieu de se regrouper avec d'autre conseil de quartier pour avoir plus d'impact et une plus grande

participation citoyenne. Loretteville, déjà un jardin urbain qui fonctionne très bien.

M. Lefebvre propose de voir l'intérêt sans faire de promesse. Si le taux de réponse est haut et que l'intérêt de la population est grand, il sera plus pertinent de démarrer le projet et on aura une base de travail. Bref c'est un beau projet pour l'année et ça mérite d'être discuté plus longuement dans une autre séance.

Habituellement, lors de l'assemblée générale annuelle (AGA), on invite un intervenant pour nous présenter un sujet en particulier : On propose que le représentant de Parent-Secours fasse une courte présentation durant l'AGA. M. Dion va communiquer avec le représentant de parent secours et s'informer s'il est intéressé pour faire une présentation à l'AGA du mois d'avril 2021.

Il y a une carte interactive – piéton – où il est possible, à titre individuel, d'y mettre des propositions d'aménagement pour les piétons. Mme Gaudreault explique qu'elle a pris toutes les informations qu'elle a reçues des citoyens et elle les a mis sur la carte. M. Dion explique que plus ça vient de plusieurs endroits, plus il y a de chance que ce soit fait. Pour la Ville, plus il y a de plaintes sur une même rue, plus ça bouge vite. En effet, plus il y a de gens qui alimentent un problème plus ça bouge. Les gens sont plus sensibles à la pression. Il y aura une consultation en ligne sur la mobilité active, entre le 19 mars et le 31 mars il est possible pour la population de déposer un mémoire.

Mme Owens propose de faire un mémoire au nom du conseil de quartier dans le but d'appuyer les gens du quartier et de montrer la problématique de relation entre les quartiers, par exemple, se rendre à vélo à partir de Neuchâtel vers le centre-ville. Mme Owens propose de se pencher sur la question, si quelqu'un a des idées, elle va mettre ça ensemble dans un mémoire. C'est une autre façon de renforcer les éléments indiqués dans les cartes interactives. M. Mathon ajoute que le mémoire peut être court, un document de 1 à 2 pages est considéré comme un mémoire.

Il y aura une séance d'information 11 mars à 19h sur les stratégies de développement durable et une consultation en ligne jusqu'à 9 avril. On fait une boîte à idées selon différentes thématiques et on peut aussi déposer un mémoire.

21-02-04 Période d'information du conseiller municipal

M. Raymond Dion explique brièvement les modifications qui s'en viennent en termes de sécurité routière avec le nouveau projet : beaucoup de rues qui ont actuellement une limite de vitesse de 50 km/h verront la limite de vitesse diminuée à 30 km/h et certaines rues de transit à 40 km/h. Les noms de rue ne sont pas encore disponibles. Présentement 80% des rues sont limitées à 50 km/h, 60 % 30 km/h et entre 10 et 15 % à 40 km/h.

Mme Walters fait remarquer que dans le quartier Monchâtel il y a déjà beaucoup de rues à 30km/h.

M. Dion explique que les changements sont plutôt concentrés dans le vieux Neuchâtel où il y a beaucoup de rues à 50 km/h.

M. Lefebvre explique qu'il a assisté à la présentation, selon lui, il y a des choses qui sont bien d'autres moins. On ne se sert pas des conseils de quartier pour faire de la pub, on va directement à la Ville. Il y aura des modifications pour les traverses scolaires. Mme Ouellet avait déjà écrit à la personne responsable. Il sera intéressant de garder un œil là-dessus. M. Lefebvre considère que la stratégie de communication est très ordinaire. Les conseils de quartier ne sont pas beaucoup mis à contribution. La Ville veut uniformiser la vitesse selon le type de rue.

M. Lefebvre s'informe auprès de M. Dion où on est rendu ou dans le développement Pincourt. Ce dernier n'est pas en mesure de divulguer le nom du promoteur, il n'y a rien dans les papiers encore, la seule information est que le promoteur dit que ça va être beau!

21-01-05 Questions et commentaires du public

Pas de question

21-02-06 Fonctionnement du conseil

a. Trésorerie et déboursés

Le paiement est fait pour la secrétaire de soutien : celui au montant de 90\$ pour le Procès-verbal du mois de février.

La résolution est proposée par Mme Suzanne Walters, et secondée par M Louis Lefebvre.

b. Correspondances

Pas de correspondance.

Steve Jobin voulait avoir les dates du conseil de quartier – c'est répondu.

21-02-07 Adoption du procès-verbal de la rencontre du 2 décembre 2021

Faute de frappe : p.3 de 10 M. Falardeau et non Mme Falardeau

L'adoption du procès-verbal est proposée par M. Louis Lefebvre et secondée par Mme Suzanne Walters.

21-02-08 Divers

Réseau structurant – Projet commun pour donner suite à une discussion avec Mme Rochette, présidente du conseil de quartier de Loretteville.

M. Dion explique que le projet demande une discussion à l'interne et propose même que les deux conseils de quartier discutent pour voir la desserte pour le district pour le quartier Loretteville et Mon Châtel. C'est une occasion en or pour faire les demandes. On devrait en parler un peu plus. Il propose une rencontre plénière de travail pour les 2 conseils de quartier concernant le réseau structurant en plus de savoir comment on veut être desservie dans les 20 prochaines années. Est-ce que c'est satisfaisant ? Est-ce qu'on pourrait avoir mieux ? Est-ce qu'il est facile de se déplacer ? C'est le temps de placer nos cartes.

M. Lefebvre n'a rien contre l'idée. Lors des consultations publiques, il y a eu des commentaires des citoyens à propos du réseau structurant. Il y a eu une ébauche à la suite des rencontres, mais ce qu'on nous propose présentement est-ce que c'est ce qui a été demandé ? Dans un premier temps, il faut que les gens comprennent ce qui est offert pour savoir ce qu'on veut. Comme le souligne Mme Walters, la proposition pour le nord n'est pas très généreuse à part le flexi-bus et certains parcs de stationnement.

M. Lefebvre explique que le temps est compté et que la rencontre devrait avoir lieu rapidement. M. Dion propose d'envoyer les propositions qui sont sur la table. Mme Walters, Mme Owens et Mme Gaudreault croient qu'il est bon se s'impliquer.

Mme Chabot ne souhaite pas s'impliquer dans ce projet. Des résolutions ont été émises dans le passé et on pourrait valider si elles sont toujours d'actualité.

Mme Nolin ne s'impliquera pas par conflit d'intérêts.

M. Lefebvre explique que dans un premier temps, il faut prendre connaissance des propositions et organiser un atelier de travail avec le conseil de quartier de Loretteville. Mme Walters propose d'aller chercher ce qui a déjà été proposé dans les années antérieures. M. Dion demande que ces documents lui soient transmis. M. Mathon est mis à contribution pour la recherche des résolutions et Mme Chabot souligne que des informations se retrouvent dans le procès-verbal de la séance du 4 avril 2018, discussion qui suivait une rencontre à Michel Labadie. M. Mathon fait parvenir les résolutions datant de 2018 à M. Dion.

M. Falardeau interroge M. Dion concernant le poste de pompier sur l'Ormière à savoir s'il est encore en fonction ? M. Dion affirme que c'est une question de mois avant sa fermeture définitive.

AGA d'avril : avec la pandémie il n'y a pas eu de projet en 2020 de plus, pendant une partie de l'année il n'y a même pas eu de réunion. M. Lefebvre propose de faire le résumé de l'année puisque c'est une petite année à cause de la pandémie. M. Falardeau affirme qu'il s'occupera du bilan financier.

La proposition de M. Lefebvre est acceptée à l'unanimité.

M. Dion s'occupe de contacter le représentant de parent secours dès le lendemain. S'il n'est pas disponible, on devra avoir un plan B. M. Mathon va regarder au sein de la Ville pour voir si un intervenant en sécurité routière serait disponible.

La Maison des jeunes de Neuchâtel tient leur AGA le jeudi 18 mars sur ZOOM.

M. Lefebvre va suivre le déroulement du sujet du projet Laurentia et il propose de discuter à la prochaine séance pour faire une résolution pour appuyer le conseil de quartier de Cap-Rouge. Il fera suivre la résolution existante et on en reparle la prochaine assemblée.

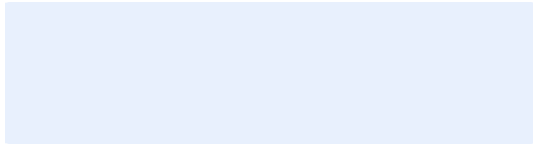
Mme Gaudreault explique qu'à la rencontre des présidents on se demande combien de temps les enregistrements restaient disponibles. À Saint-Émile il est probable qu'on vote une résolution pour détruire les enregistrements une fois que les procès-verbaux sont faits.

M. Lefebvre réitère que les 2 résolutions seront déposées aux prochains conseils d'arrondissement et M. Dion souligne qu'elles soient déposées officiellement.

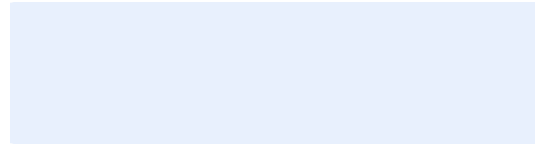
21-02-09 Levée de l'assemblée

Merci à tout le monde

Par une proposition de Mme Suzanne Walters, appuyée par Mme Alyssa Nolin, **la séance est levée à 21 h 29.**



Louis Lefebvre
Président



Isabelle
Secrétaire